



SCP ADDE-SOUBRA AVOCATS

espace Pitot, 60, place J. Mirouze, bât C, MONTPELLIER

ADDE-SOUBRA
AVOCATS



04.67.66.03.32 - www.as-avocats.net - mail : contact@as-avocats.net

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

EN DEUX LOTS : **COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'ORQUES** (Hérault)

Dans un immeuble dénommé « Orée de Montpellier », lieu-dit « Le Mijoulan »>

LOT N° 1 : **UN APPARTEMENT DE TYPE F3** d'une surface Loi Carrez de 39,26 m² portant le n° 244 sur le plan et une loggia d'une superficie de 5,20 m²

avec emplacement de stationnement portant le n° 147 d'une superficie de 13,50 m²

LOT N° 2 : **UN APPARTEMENT DE TYPE F3** d'une surface Loi Carrez de 38,98 m²

portant le n° 245 sur le plan et une loggia d'une superficie de 5,20 m²

avec emplacement de stationnement portant le n° 148 d'une superficie de 13,50 m²

MISES A PRIX : lot No 1 : 10.000 € - lot No 2 : 10.000 €

OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite : mardi 23 janvier 2024 à 9 heures

LE LUNDI 5 FEVRIER 2024 à 14 heures et suivantes au besoin au Palais de Justice de MONTPELLIER, place Pierre Flotte, salle Auguste Comte

La présente vente est poursuivie à la requête de la SASU EOS, dont le siège social est sis 1, bd Haussmann, 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 353 053 531, agissant par son représentant légal en exercice domicilié ès-qualités audit siège.

Ayant constitué Maître Pascal ADDE-SOUBRA, membre de la SCP ADDE-SOUBRA AVOCATS, avocat près le tribunal judiciaire de MONTPELLIER, y demeurant Espace Pitot - 60, place J. Mirouze - bât C, 34000 MONTPELLIER.

DESIGNATION DES BIENS : Sur la commune de SAINT-GEORGES-D'ORQUES (Hérault) :

Dans un immeuble collectif situé lieu-dit "Le Mijoulan", un ensemble immobilier dénommé "Orée de Montpellier" composé de douze lots, figurant au cadastre :

- section AZ n° 89 pour une contenance de 72 a 57 ca - section AZ n° 170 pour une contenance de 12 a 10 ca,

- section AZ n° 173 pour une contenance de 4 a 80 ca - section AZ n° 233 pour une contenance de 52 a 60 ca,

- section AZ n° 235 pour une contenance de 4 a 88 ca - section AZ n° 232 pour une contenance de 4 a 46 ca :

DESCRIPTION SOMMAIRE SELON PV DESCRIPTIF :

1er LOT DE LA VENTE

Le lot N° 177 : Au niveau R+1 cage d'escalier A au fond de la passerelle à gauche, un appartement portant le n° 244 sur le plan composé de : hall, séjour / cuisine, deux chambres avec placards, salle de bains, wc, d'une surface Loi Carrez de 39,26 m² pour une surface au sol totale de 44,66 m² et une loggia d'une superficie de 5,20 m²

Et les 318/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Et les 4.843/100.000èmes des parties communes spéciales au "Hameau Fenouil".

Sols : carrelages - Murs et plafonds : peinture - Plinthes murales : carrelage - Chauffage : convecteurs - Eau chaude : cumulus électrique.

Lot n° 147 : La propriété exclusive et particulière d'un emplacement pour véhicule automobile portant le n° 147 sur le plan, le premier à droite en entrant, par la rampe d'accès au parking rez-de-chaussée, d'une superficie de 13,50 m² environ.

Et les 10/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Et les 156/100.000èmes des parties communes spéciales au "Hameau Fenouil".

2ème LOT DE LA VENTE

Le lot N° 178 : Au niveau R+1 cage d'escalier A au fond de la passerelle à droite, un appartement portant le n° 245 sur le plan, composé de : hall, séjour / cuisine, deux chambres avec placards, salle de bains, wc, d'une surface Loi Carrez de 38,98 m² pour une surface au sol de 44,38 m² et d'une loggia d'une superficie de 5,20 m²

Et les 318/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Et les 4.843/100.000èmes des parties communes spéciales au "Hameau Fenouil".

Sols : carrelages - Murs et plafonds : peinture - Plinthes murales : carrelage - Chauffage : convecteurs - Eau chaude : cumulus électrique.

Le lot N° 148 : La propriété exclusive et particulière d'un emplacement pour véhicule automobile portant le n° 148 sur le plan, le second à droite en entrant, par la rampe d'accès au parking rez-de-chaussée d'une superficie de 13,50 m² environ,

Et les 10/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Et les 165/100.000èmes des parties communes spéciales au "Hameau Fenouil".

Les deux biens sont inoccupés depuis la résiliation du bail commercial de la SAS BOIVERT et PARAYRE en date du 1er juillet 2022.

La copropriété l'Orée de Montpellier est actuellement sous administration provisoire du syndic judiciaire DE SAINT RAPT et BERTHOLET, 125, rue Hostellerie, 30900 NÎMES.

SADRESSER POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS :

- **Maître Pascal ADDE-SOUBRA**, membre de la SCP ADDE-SOUBRA AVOCATS, avocat au barreau de MONTPELLIER, [site internet : https://www.as-avocats.net/](https://www.as-avocats.net/) - mail : contact@as-avocats.net - ☎ 04.67.66.03.32.

- au **Greffier du Juge de l'Exécution** près le tribunal judiciaire de MONTPELLIER, place Pierre Flotte, 34000 MONTPELLIER, où le cahier des conditions de la vente (RG 23/00054) peut être consulté.

Sur les lieux pour visite le mardi 23 janvier 2024 à 9 heures.

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau du tribunal judiciaire de MONTPELLIER et moyennant consignation du dixième de la mise à prix par chèque de banque.